

Message no 110 du Conseil communal au Conseil général

Objet: Protection de l'environnement et aménagement du territoire – Gestion des déchets – Acquisition de 11 puits à ordures et installation – Crédit d'investissement de 162 000 francs – Approbation;

Le Conseil communal a l'honneur de soumettre pour approbation au Conseil général le Message no 110 concernant l'octroi d'un crédit d'investissement de 162 000 francs destiné à l'acquisition de 11 puits à ordures et à leur installation, ainsi qu'à l'installation des 9 puits déjà acquis.

Contexte de la requête

Consécutivement à l'augmentation de la population et en prévision des constructions futures, le nombre de puits à ordures installés sur le territoire communal apparaît comme insuffisant. La production de déchets suit la courbe de progression démographique et engendre actuellement une saturation rapide des endroits à disposition de la population. En effet, dans certains secteurs de la commune, les vidanges doivent avoir lieu jusqu'à deux fois par semaine. Afin de pallier le manque de ces dispositifs de récolte des déchets, le Conseil communal propose d'installer des puits à ordures ménagères dans des endroits qu'il juge stratégiques (cf. plan annexe), afin de couvrir les besoins les plus urgents.

But de la dépense

Le crédit demandé comprend l'achat de 11 puits à ordures, qui viendront compléter les 9 puits en stock, la pose des 20 puits, les mises à l'enquête de chaque objet ainsi que les aménagements relatifs.

Plan de financement

Rubrique comptable 2020.110.720/5060.00 – qui annule et remplace le crédit d'investissement d'intention sous rubrique 2019.990.720/5060.00

Achat de 11 puits à ordures à 4100 fr./pce TTC	Fr.	45'100.00
Pose de 20 puits à ordures à 5000 fr./pce TTC	Fr.	100'000.00
Mises à l'enquête	Fr.	5'200.00
Place en bitume, prix forfaitaire	Fr.	11'000.00
Divers et imprévus	Fr.	700.00

Coût total estimé à la charge de la Commune **Fr. 162'000.00**
À la charge du budget des investissements 2021

Financé par un emprunt bancaire.

Conformément à l'article 16 du Règlement relatif à la gestion des déchets, des taxes uniques d'équipement pour les zones équipées de systèmes de collecte centralisée sont facturées sur toute nouvelle construction en fonction de la surface bâtie (2 francs le m²).

Frais financiers du crédit d'investissement dès 2021

Intérêts passifs	2% de Fr.	162'000.00	Fr.	3'240.00
Amortissement	15% de Fr.	162'000.00	Fr.	<u>24'300.00</u>
Total			Fr.	<u>27'540.00</u>

Estimation des charges dès 2021

Les charges d'exploitation vont augmenter légèrement au fur et à mesure de l'installation des puits.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de ce crédit d'investissement de 162 000 francs destiné à l'acquisition de 11 puits à ordures et à leur installation, ainsi qu'à l'installation des 9 puits déjà acquis.

Châtel-St-Denis, septembre 2020

Le Conseil communal

Annexes: - Projet d'arrêté
Plans

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELCo, RSF 140.11);
- le Message no 110 du Conseil communal, du 29 septembre 2020;
- le Rapport de la Commission financière,

ARRÊTE

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 162 000 francs destiné à l'acquisition de 11 puits à ordures et à leur installation, ainsi qu'à l'installation des 9 puits déjà acquis.

Article 2

Cet investissement sera financé par un emprunt bancaire et amorti selon les prescriptions légales.

Article 3

La présente décision est sujette à referendum conformément à l'art. 52 de la loi sur les communes et à l'art. 23 de son règlement d'exécution.

Châtel-St-Denis, le

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

La Secrétaire:

Le Président:

Nathalie Defferrard Crausaz

Jérôme Lambercy

Liste des puits à ordures ménagères 11.09.2020

N°	Lieux - dit	En place	Rajout	Adresses
1	Ecole de Prayoud	1	1	Rte de Prayoud 55 A
2	Laiterie de Crey	1	1	Chemin du Chêne 2 A
3	La Renardière	2	1	Rte du Lac Lussy 80 A – B
4	Croisée de Nerveaux	2		Rte du Lac Lussy 52 A – B
5	PSS inférieur	1		Rte des Artisans 92 A
6	Hôpital	1		Rte des Misets 5 A
7	Laiterie	2	1	Place d'Armes 23 A – B
8	COOP	4		Rte des Pléiades A - B – C
9	La Péralla	2		Rte de La Péralla A – B
10	Les Granges	1		Rte de Montreux 29 A
11	Migros	1	1	Rte de Montreux 58 A
12	Fruence	2	1	Chemin des Asses 2 A – B
13	La Frasse	2		Rte de la Frasse 298 C – D
14	Chapelle du Bourg	2		Le Gottau 2 A – B
15	Fossiaux	1		Chemin de Fossiaux 2 A
16	Suva	1		Rte de Vevey 98 A
17	L'Epine	1		Rte de Montreux 133 A
18	Centre de Tri	3		Rte de Palézieux 177 B – C – D
19	Es Crêts Univers@lle	1		Chemin des Crêts 25 A
20	Champ Bochet	1	1	Chemin de la Racca 11 A
21	Les Mayens	1		Chemin des Mayens 1 A
22	Granges de Belmont	1		Chemin de la Pontille
23	Bâtiment de la Voirie	2		Rte de Péralla 79
24	Rte du Lac Lussy	1		Rte du Lac Lussy 143 A
25	Montmoirin	3		Rte de Montmoirin
	Nouveaux emplacements			
26	Derrière le Château		1	Rte des Misets
27	Vers le pont couvert		2	Rte des Artisans
28	Centre de tri Branches		1	Rte de Palézieux
29	En dessous du Bivouac		3	Rte des Paccots
30	Ecole des Pléiades		2	A définir l'endroit exact après construction
31	PPE La Fontaine		2	A définir l'endroit après travaux, Rte de Montreux
32	Rte de Champ Thomas		1	Rte de Champ Thomas En face D'Etienne
33	Rte des Rochettes		1	Rte des Rochettes 15
		40	20	



COMMUNE DE CHÂTEL-ST-DENIS

Emplacement des puits à ordures ménagères

Avenue de la Gare 33
Case postale 396
1618 Châtel-St-Denis
Tél. 021 / 948 22 13

